

OUVERTURE DU MODULE D'INSCRIPTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, l'assemblée générale 2020 de la Fédération des clubs de la défense était initialement prévue les 27 et 28 mars derniers à Bourges. Toutefois, la crise liée au COVID-19, nous a contraints à reporter cette manifestation centrale de la vie de notre fédération, à une date ultérieure.

Considérant la situation sanitaire actuelle et les dispositions édictées par le gouvernement, il est de nouveau possible d'envisager la tenue de notre assemblée générale, moyennant le **respect des règles individuelles et collectives de prévention**, ainsi que la **limitation de la participation à un représentant par club**.

Aussi, j'ai le plaisir de vous convier de nouveau à participer à l'assemblée générale de notre fédération, qui lancera officiellement la mandature 2020-2024. Elle sera organisée au Palais d'Auron de Bourges (Cher) les **vendredi 30 et samedi 31 octobre 2020** par la Ligue Centre-Val de Loire.

C'est dans cette perspective très proche que nous ouvrons ce jour le module d'inscription en ligne qui **restera accessible jusqu'au 25 octobre 2020**. Bien conscient du délai très court qui vous est laissé, je vous demande néanmoins de bien vouloir nous signifier, dès réception de ce communiqué, votre présence ou non à l'assemblée générale, par le biais de cette plateforme mise à votre disposition. Vous recevrez votre identifiant et votre mot de passe par courriel dans la journée.

J'attire votre attention sur le fait que si vous n'avez pas la possibilité d'y assister ou de vous y faire représenter par un membre de votre club, **vous êtes invité à déléguer votre pouvoir**, afin que le quorum soit atteint et sans lequel aucune délibération ne pourra être valide. La délégation de pouvoir ainsi que son acceptation ou refus par le mandataire sont également **possibles jusqu'au 25 octobre 2020 terme de rigueur**.

Par ailleurs, il vous est rappelé que vous devez **être à jour de la licence 2020-2021** pour que votre voix soit acceptée lors du vote.

Enfin, les organisateurs de l'Assemblée Générale respecteront l'ensemble des mesures de prévention et de sécurité sanitaire.

Bien cordialement à tous

Commissaire Général (2S) Yves GLAZ
Président de la Fédération des clubs de la défense